



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 25 janvier 2017

Communiqué de presse n°1 17h30

En raison d'un épisode neigeux en cours le département de l'Ardèche est maintenu par Météo France en vigilance jaune Neige et Verglas.

Les transports scolaires seront suspendus demain, jeudi 26 janvier 2017, en direction des établissements scolaires situés sur les zones suivantes :

- communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche
- basse vallée du Rhône ardéchoise entre Le Pouzin et Saint-Marcel d'Ardèche :
 - communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
 - communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

D'importantes perturbations, voire des annulations du service des transports scolaires, sont à prévoir sur les autres secteurs.

Les parents sont invités à consulter le serveur vocal du service « Routes » en amont des heures habituelles de ramassage scolaire et à ne pas laisser leur enfant seul à attendre le bus.

Le col de l'Escrinet est maintenu fermé à la circulation des poids lourds. La circulation des poids lourds est interdite sur la RD104 entre Saint-Julien en Saint-Alban et Aubenas.

Des itinéraires de déviation obligatoire sont mis en place.

Les véhicules légers sont autorisés à circuler au col de l'Escrinet, les équipements spéciaux sont fortement conseillés.

Il est vivement conseillé à la population de différer ses déplacements. Si elle doit néanmoins se déplacer, il lui est rappelé qu'elle doit au préalable s'informer des conditions de circulation et veiller au bon état des équipements spéciaux des véhicules.

Suivez l'évolution de la **situation météo** :

- **02.52.60.09.02** (serveur vocal de la préfecture)
- <http://vigilance.meteofrance.com>

Restez informé sur l'état des **routes** :

- **09.69.39.07.07** (serveur vocal du service « Routes »)

Le préfet suit en temps réel l'évolution de la situation et prendra en cas de besoin et en concertation avec les services concernés les mesures nécessaires.

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle
04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - : 04 75 66 50 93

pref-communication@ardeche.gouv.fr



Dix conseils de la Sécurité routière pour traverser cette période hivernale

- **Conditions de conduite délicates** : du verglas localisé ou de la neige en faible épaisseur rendent les routes particulièrement dangereuses. **Il faut être très vigilant.**

- **Conditions de conduite difficiles** : du verglas ou de la neige généralisée risquent de bloquer le trafic. **Il convient de différer son déplacement.**

- **Conditions de conduite impossibles** : des conditions météorologiques très dures, voire exceptionnelles, rendent la circulation impossible. **Il ne faut pas partir.**

1. Consulter les prévisions météorologiques et de circulation

Avant de partir, il est indispensable de **bien s'informer** sur les conditions de trafic et sur les conditions météorologiques : www.bison-fute.gouv.fr Pendant le trajet, **suivre les conseils de prudence** diffusées sur les ondes et sur les panneaux à messages variables.

Suivez l'évolution de la **situation météo** : **02.52.60.09.02** (serveur vocal de la préfecture)

Restez informé sur l'état des **routes** : **09.69.39.07.07** (serveur vocal du service « Routes »)

2. Vérifier la pression des 4 pneus

En hiver, la pression des 4 pneus doit être vérifiée « à froid » car celle-ci varie en fonction de la température extérieure. Plus la température est basse, plus la pression mesurée est faible. Il convient de rajouter 0,2 bar à froid à la pression recommandée.

3. Privilégier les pneus hiver

Dès que la température moyenne est inférieure à 7°C, il est conseillé d'utiliser des pneus hiver. Adaptées à toutes les conditions hivernales, leur gomme plus tendre et leurs sculptures plus profondes, améliorent l'adhérence et le freinage. Il est indispensable d'équiper les 4 roues afin de conserver un niveau d'adhérence similaire à l'avant et à l'arrière.

4. En montagne, mettre des chaînes

Les chaînes à neige sont autorisées sur les routes enneigées. Elles sont obligatoires sur certains axes routiers en présence du panneau suivant :

Les chaînes modifient la conduite. Il est conseillé de réduire fortement sa vitesse et de ne pas dépasser 50 km/h. Il est prudent de faire un essai de montage avant le départ. Il est indispensable de se garer à l'écart de la chaussée pour le montage (sur autoroute, il ne faut en aucun cas pratiquer cette opération sur la bande d'arrêt d'urgence).

5. Tester les éléments sensibles au froid

La batterie, le système d'allumage et d'alimentation sont des éléments sensibles au froid qu'il convient de faire tester avant de prendre la route. Il faut vérifier également le niveau du liquide lave-glace antigel et la qualité des balais d'essuie-glace qui se dégrade encore plus sous l'effet du givre.

6. Emporter un « kit de survie » au froid...

Circuler en cas de températures négatives c'est s'exposer à un certain nombre de situations difficiles en cas d'arrêt forcé. Il est donc très sage d'avoir avec soi des accessoires complémentaires qui peuvent s'avérer fort utiles : une raclette pour gratter un pare-brise givré, un chiffon pour nettoyer des vitres embuées et des phares souillés, des ampoules de rechange, une lampe de poche, des vêtements chauds, une couverture de survie et de l'eau en quantité en cas d'immobilisation prolongée.

7. Bien voir et être bien vu

En hiver, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité est globalement plus faible et la perception de l'environnement plus difficile. Il faut donc être particulièrement attentif aux usagers vulnérables (conducteurs de bicyclette, souvent mal éclairés, conducteurs de deux-roues motorisés ou piétons généralement vêtus de sombre en cette saison). Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée. Il convient également d'allumer les feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante pour être bien vu par les autres usagers.

8. Rouler lentement et à bonne distance

Par temps de grand froid, Il faut rouler lentement et donc prévoir plus de temps pour se déplacer : très souvent, les dérapages ont lieu lorsque le conducteur roule trop vite compte tenu de l'état de la chaussée.

9. Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple

Sur chaussée glissante, il ne faut pas hésiter à allonger de façon significative les distances de sécurité. Les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques sont autant de risques de perte de contrôle du véhicule en cas de verglas.

10. Ne jamais dépasser un engin de service hivernal en action

Le dépassement d'un engin de service hivernal en action est interdit à tout véhicule motorisé.